



RAPPORT INCENDIE BIOVAL DU 18/08/2020

1. DESCRIPTION DE L'INCENDIE ET CHRONOLOGIE DES FAITS

Un incendie s'est déclaré le mardi 18 août 2020 vers 9h40 en sortie du broyeur primaire dans un stock de DEA broyé estimé à 400m³. Les déchets incendiés sont des déchets non dangereux provenant des Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA) collectés en déchèterie et gérés par EcoMobilier. Ils sont constitués d'un mélange de textiles, mousses, ferrailles et de bois.

Les opérateurs présents sur le site ont tout de suite mis en place la procédure en cas d'incendie : protection des personnes en premier lieu, puis lutte contre le feu et préservation de l'outil de travail. Une séparation mécanique immédiate des tas a été effectuée pour limiter la propagation du feu. En parallèle, le personnel a mis en route 2 RIA situés à l'usine, ainsi que la lance à incendie, branchée sur le poteau du site situé à 50m du feu.

Les secours ont été prévenus simultanément et sont arrivés à 10h15 sur le site. Les stocks faibles et l'écartement des tas a permis d'éviter la propagation du feu et a facilité l'arrivée et l'installation rapide du SDIS au plus proche du feu. Le panache de fumée blanche dégagé par l'incendie s'est élevé à la verticale et ne s'est pas déplacé en direction du village.

A l'arrivée des secours, le feu était déjà en grande partie maîtrisé grâce au travail des équipes Bioval. Pour assurer la sécurité du site et du produit touché par l'incendie, le SDIS a activé ses lances et mis en place la ligne d'aspiration de la Gelon sur la plateforme de pompage mise en place à cet effet. Le feu a été complètement éteint vers 11h et le tas définitivement noyé vers 12h. Le SDIS a quitté les lieux vers 15h. Bioval a mis en place une surveillance continue du site pendant 72h.



2. TRAVAUX SUITE À L'INCENDIE

2.1 GESTION DES EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE

Suivant les procédures de gestion d'accident et d'incendie, le personnel Bioval a immédiatement prévenu les secours, les responsables du site et le syndicat des eaux. Le Maire de Chamoux sur Gelon et la DREAL ont été tenus au courant des faits dans la matinée.

Les vannes de sectionnement ont été fermées et des tapis isolants ont été installés avant l'arrivée du SDIS pour éviter l'écoulement des eaux d'extinction de l'incendie dans le milieu naturel, conformément aux prescriptions de l'Article 3.3.2. de l'Arrêté Préfectoral.

Les eaux d'incendie ont été complètement pompées par les mousses. Au vu des faibles quantités d'eau utilisées pour l'extinction de l'incendie et la vérification du bon fonctionnement des vannes, il n'est pas prévu de pomper les eaux : le produit incendié est détrempé mais il n'y a pas de flaque d'eau sur la dalle. Il sera tout de même nécessaire de faire nettoyer et vérifier le bon fonctionnement des débourbeurs déshuileurs. Les opérations de nettoyage sont prévues début septembre. La fiche d'intervention et les BSD seront transmis à la DREAL suite à l'intervention.

2.2 ÉVACUATION DES DÉCHETS

Le volume total de déchets brûlés estimé par le SDIS est d'environ 400m³ soit environ 50t (densité très faible pour le DEA). Ces déchets ont été exclusivement envoyés en ISDND chez Lely Environnement à St Quentin-sur-Isère (38). Les documents de suivi sont joints à ce rapport. L'usine étant arrêtée pendant plusieurs jours, il est nécessaire mettre en place des solutions de traitement pour nos clients. Des accords ont été trouvés avec :

- Lely Environnement pour le traitement des déchets que nous ne pouvons traiter,
- Les clients de Bioval pour le DIB et les encombrants de déchèterie à mettre en attente,
- EcoMobilier pour les apports de DEA.

2.3 TRAVAUX DE RÉPARATION ET REDÉMARRAGE DE L'USINE

Les travaux de réparation ont démarré immédiatement après l'incendie. Les équipes Bioval ainsi que les partenaires techniques ont travaillé au plus vite pour sécuriser le site et réparer le matériel affecté par l'incendie.

Les dommages sont concentrés sur l'abri de stockage des DND entrants :

- 3 couvertures de 5m de large
- 2 piliers du bâtiment côté Est

Le bâtiment a immédiatement été mis en sécurité grâce à un échafaudage. Le fournisseur de l'abri et une entreprise de maintenance spécialisée sont intervenus sous 48h. L'abri de stockage a été raccourci de 10m et est désormais en sécurité. L'usine Bioval a pu reprendre partiellement le traitement des déchets dès le jeudi 27 aout.

Il n'y a pas eu de dégâts majeurs sur le broyeur et le reste des outils de production (engins et machines de tri) n'ont pas été touchés.



3. SYNTHÈSE DU SINISTRE

Gestion des déchets :

- Stocks peu importants et séparés,
- 400m³ de déchet entrant soit moins d'une demi-journée de livraison (gestion en flux tendu),
- Les eaux d'incendie ont été absorbées par le produit, pas de pompage prévu,
- Nettoyage des débourbeurs déshuileurs à effectuer.

Extinction du feu :

- Poteau incendie et RIA en bon état de fonctionnement,
- Opérateurs Bioval formés, bonne réaction face au danger,
- Arrivée des pompiers facilitée, accès au feu rapide,
- Aire d'aspiration sur le Gelon bien dégagée et prête pour le SDIS.

Journée du sinistre :

- Malgré l'incident, bons réflexes des équipes qui n'ont pas paniqué. Ils ont prévenu tout le monde et fait ce qu'il fallait faire selon les procédures,
- Échanges avec le SDIS, la Gendarmerie, la DREAL, la Maire de Chamoux-sur-Gelon, ainsi que la Préfecture tout au long de la journée. Partenariat constructif et échanges positifs qui ont favorisé la bonne gestion du sinistre,
- Travail important des équipes Bioval pour limiter au maximum la propagation du feu et limiter les dégâts,
- Surveillance des lieux 24h/24 pendant 3 jours après l'incendie,
- Les dégâts sont relativement peu importants, seul l'abri en entrée d'usine a été touché.

Conséquences de l'incendie sur l'environnement :

- Mise en place de tapis d'isolation (nouveaux) et vannes de sectionnement en bon état de fonctionnement : rétention des eaux d'extinction,
- Pas de vent : colonne de fumée blanche montée à la verticale, perturbations limitées.

4. TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET CONCLUSIONS SUR L'INCENDIE

1. Consolider et confirmer la bonne exécution des procédures de gestion d'incendie.
2. Maîtrise de la filière en flux tendu.
3. Continuer la mise en place de blocs pour la séparation des tas.
4. Nouvelle procédure mise en place dès la reprise de l'activité (27/08/2020) pour isoler complètement l'activité de broyage de DEA de tout autre stock ou bâtiment pour éviter la propagation des flammes.
5. Formation spécifique au risque d'incendie sur la zone de pré broyage pour l'ensemble du personnel.
6. Plan de vigilance accru en période de canicule et surveillance du site pendant 72h suite à l'incendie.

